

Belgium-Namur: Construction work

OJ S 84/2023 28/04/2023

Contract notice

Works

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Le Foyer Namurois SCRL

National registration number: 0401.396.193

Postal address: Rue des Brasseurs 87/1

Town: Namur

NUTS code: BE352 Arr. Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Pierre Hupé

E-mail: pierre.hupe@le-foyer-namurois.be

Telephone: +32 81254987

Fax: +32 81227313

Internet address(es):

Main address: <http://www.le-foyer-namurois.be>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/227/LW/2023>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Société de logements sociaux

I.5. Main activity

Housing and community amenities

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Rénovation énergétique de 171 logements à Namur

Reference number: 124.966

II.1.2. Main CPV code

45000000 Construction work

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

voir II.1.1

II.1.5. Estimated total value

Value excluding VAT: 5 576 281,84 EUR

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: yes
Tenders may be submitted for all lots

II.2. Description

II.2.1. Title

Gros-oeuvre et parachèvements
Lot No: 1

II.2.2. Additional CPV code(s)

45000000 Construction work

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE352 Arr. Namur
Main site or place of performance: Rue des Bosquets 20-24-30 à 5000 NAMUR

II.2.4. Description of the procurement

voir II.2.1

II.2.5. Award criteria

Criteria below
Price

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 4 404 746,14 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in days: 450
This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

II.2. Description

II.2.1. Title

Menuiseries extérieures
Lot No: 2

II.2.2.

Additional CPV code(s)

45000000 Construction work, 45421100 Installation of doors and windows and related components

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE352 Arr. Namur

Main site or place of performance: Rue des Bosquets 20-24-30 à 5000 NAMUR

II.2.4. Description of the procurement

voir II.2.1

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Price

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 1 171 535,70 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in days: 200

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information**Section III: Legal, economic, financial and technical information**

III.1. Conditions for participation**III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers**

List and brief description of conditions:

* Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016.

L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. La preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels et de la mention des montants assurés ;

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. La garantie minimale par sinistre devant atteindre minimum 2 X le prix du marché
Agrégation requise: lot 1 : D (Entreprises générales de bâtiments), Classe 7
lot 2 : D5 (Menuiserie générale, charpentes et escaliers en bois), Classe 5

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Une fiche par sous-traitant dûment remplie (voir annexe au présent CSC).
2. Une note indiquant les mesures prises pour assurer la qualité de la construction
3. Une note indiquant les mesures de gestion environnementale que l'entrepreneur pourra appliquer lors de la réalisation du marché.
4. Uniquement pour lot 1: La preuve que les travailleurs affectés aux travaux de désamiantage sont titulaires d'un certificat de formation adéquat et, le cas échéant, d'un recyclage.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. Fiche(s) reprenant l'identité du(es) sous-traitant(s), la part du marché sous-traitée, l'agrégation détenue.
2. Une note ou un certificat ISO 9001 ou autre certificat équivalent établi dans un pays membre.
3. Une note ou un certificat ISO 14001 ou autre certificat équivalent établi dans un pays membre.

Agrégation requise: lot 1 : D (Entreprises générales de bâtiments), Classe 7
lot 2 : D5 (Menuiserie générale, charpentes et escaliers en bois), Classe 5

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 26/05/2023 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 23/10/2023

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 26/05/2023 Local time: 11:00

Place:

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

Visite du site requise et ne pas participer à la visite du site engendre la nullité de l'offre:
10/05/2023 à 11.00

Une seconde visite est prévue le mercredi 17 mai à 11 h.

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: Rue de la Science, 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

I. RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT

A. RECOURS EN ANNULATION (art. 65 des lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'État et arrêté du Régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la section d'administration du Conseil d'État ; art. 65/14 de la loi du 24/12/1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fourniture et de services)

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'État.

A cet effet, une requête en annulation datée et signée doit être adressée, par lettre recommandée, au Conseil d'État (Rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles) dans les soixante jours à dater du lendemain de l'envoi de la présente notification. La requête doit mentionner, outre les noms, qualité et siège des parties requérantes et adverses, l'objet du recours et un exposé des faits et moyens. Une copie de la décision contestée doit y être jointe.

Une copie de la requête doit être adressée en même temps à la partie adverse.

B. DEMANDE DE SUSPENSION D'EXTRÊME URGENCE (art. 17 des lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'État et arrêté royal du 5 décembre 1991 déterminant la procédure en extrême urgence devant le Conseil d'État ; art. 65/11 et 65/15 de la loi précitée du 24/12/93)

Une demande de suspension de la décision susvisée peut également être introduite devant le Conseil d'État par un acte distinct de la requête en annulation et, au plus tard, le 15ème jour à compter de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le cas, par lettre recommandée à la poste.

La procédure à utiliser pour le recours en suspension est la procédure d'extrême urgence.

C. DEMANDE DE MESURES PROVISOIRES (art. 18 des lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'État et arrêté royal précité du 5 décembre 1991 ; art. 65/15 de la loi précitée du 24/12/1993)

Une demande de mesures provisoires peut être introduite, par lettre recommandée, devant le Conseil d'État, soit avec la demande de suspension, soit avec la demande d'annulation et, en tout cas, tant que le juge reste saisi d'une demande d'annulation.

Outre les mentions requises pour la requête en annulation ou en suspension, la demande doit contenir une description des mesures provisoires demandées, un exposé des faits établissant que les mesures provisoires sont nécessaires afin de sauvegarder les intérêts de la partie qui les sollicite et, en cas de procédure d'extrême urgence, un exposé des faits justifiant l'extrême urgence.

II. RECOURS DEVANT LES JURIDICTIONS ORDINAIRES

Conformément à l'article 65/16 de la loi du 24 décembre 1993 précitée, une action en dommages et intérêts peut en outre être introduite devant le tribunal de première instance. Celle-ci est introduite par citation signifiée par huissier de justice. Les articles 702 à 706 du Code judiciaire règlent la forme des citations. L'exploit de citation doit contenir, outre les noms, qualité et siège de la partie requérante et de la partie citée, l'objet et un exposé sommaire des moyens de la demande, l'indication du juge saisi et des lieu, jour et heure de l'audience. Le recours doit être soumis au greffe du Conseil d'Etat, rue de la Science 33, 1040 Bruxelles

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: www.raadvst-consetat.be

Town: non applicable

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

24/04/2023